

<p>D 22-100</p> <p>CONVENTION ENTRE LE SERVICE DES EAUX ET LA SOCIÉTÉ TOTEM POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal les termes d'un nouveau bail entre la ville de HOULGATE et la société TOTEM France pour préciser les nouvelles conditions de la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 45 m² environ, appartenant à la ville et situé Route de la Corniche au Réservoir de Boulogne (Référence cadastrale : Section AH – Parcelle 126).

Plan

Celui-ci annule et remplace le précédent bail entre la ville de HOULGATE et ORANGE signé le 16/10/2016.

Dans le nouveau bail, conclu pour une durée de 12 ans, le bailleur et TOTEM France acceptent les nouvelles conditions d'accès et l'emplacement technique permettant la mise en service et l'exploitation des équipements techniques composés d'une station relais, des antennes, des câbles et chemin de câbles, des armoires techniques, le tout raccordé aux réseaux électriques et de communications électroniques.

Le montant du loyer annuel est de 3 121,81 € (trois mille cent vingt et un euros et quatre-vingt-un centimes) net. Ce loyer sera augmenté annuellement, de convention expresse entre les parties, de 1% (un pour cent).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de, à l'unanimité :

- D'approuver la signature du bail entre la société TOTEM France et la ville d'Houlgate pour l'implantation d'équipements technique sur l'immeuble appartenant à la ville sis Route de la Corniche, Réservoir de Boulogne cadastré section AH n°126 à Houlgate.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la réalisation de ce dossier.

Pour copie conforme,



Objet : Convention en préfecture
014-211403381-20220922-D22-100-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022